

Bad Ass - Règlement Intérieur

Section 1 : Angresse

1) J'utilise des chaussures non marquantes.

Le terrain est de type « parquet ». Il faut des chaussures de type badminton, squash ou tennis de table. Il peut aussi être indiqué « non marking » sous la semelle. En dernier recours, essaye chez toi pour vérifier que tes semelles ne font pas de trace en frottant fortement le sol.

2) Je reste poli(e) 😊. Je ne hurle pas.

Des oreilles sensibles écoutent et l'environnement résonne. Évite les jurons, sois créatif !

3) Je participe au montage / démontage des terrains 🛠️.

Si tu ignores comment, n'hésite pas à demander. Si tu le sais déjà, explique à qui l'ignore pour être aidé(e).

4) Je joue aussi avec les débutants 💪. Je varie mes adversaires.

Tu veux des adversaires de bon niveau ? Il faut les créer ! Fais progresser les nouveaux venus, tu seras ravi(e) plus tard. Ne joue pas toujours avec les mêmes personnes.

5) Je suis agréable 😊.

Garde le sourire, les autres t'observent. Personne ne veut jouer avec quelqu'un qui « tire la tronche ». Enfin si : une fois.

6) Je prends soin du matériel et de ma raquette.

Remplir les poubelles de matériel cassé n'améliorera pas ton niveau.

7) Je signale les dégradations.

Si tu vois quelque chose d'endommagé pour la première fois, signale-le, qu'on puisse y remédier.

8) J'accepte les vérifications.

Personne n'a une mémoire à toute épreuve, il est possible qu'on te demande si ta licence est valide plusieurs fois dans l'année, ne t'offusque pas.

9) J'accepte le système de présence.

S'il y a trop de monde sur un créneau horaire, un système de présence (« je serai absent/présent ») sera mis en place. Ceux qui l'utiliseront pour prévenir seront prioritaires.

10) Si des gens attendent pour jouer, les revanches sont interdites.

Tu adores cette règle, surtout lorsque tu attends pour jouer.

Section 2 : Global et Fédération

11) Force obligatoire

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres que les statuts de l'association. Nul ne peut s'y soustraire puisqu'il est accepté lors de l'adhésion.

12) Cotisation / Licence

Le montant de la cotisation comprend **uniquement** l'adhésion à l'association Badass. La licence FFBAD étant obligatoire, si vous n'en disposez pas, Badass la crée et la renouvelle **gratuitement** pour les saisons auxquelles vous cotisez.

Le montant de la cotisation est valable pour une saison (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante), quelle que soit la date de souscription.

En cours de saison, il ne sera fait droit à aucune demande de remboursement, même partielle et quels qu'en soient les motifs (manque d'assiduité, blessure, congé maternité, mutation professionnelle, etc.)

13) Licence – Assurance

Les adhérents sont tous licenciés à la FFBAD. Les licenciés reçoivent directement par mail leur licence sur la base des informations communiquées lors de leur inscription. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant en cas d'accident. Les dispositions relatives à cette assurance figurent dans le formulaire de prise de licence de la FFBAD.

En cas d'accident, une déclaration auprès de l'assureur doit se faire dans les 5 jours qui suivent la survenance du dommage. L'adhérent devra en parallèle informer le Comité directeur par email : badass@angresse.com

14) Discipline

Tenue et accès aux terrains

Chaque adhérent doit veiller à adopter une tenue de sport correcte et décente, dénuée de message politique ou religieux apparent. Les vêtements et chaussures de ville doivent être laissés dans les vestiaires. Seuls les effets personnels de valeur (sacs à main, clés, téléphones portables, portefeuilles, etc.) peuvent être emportés dans la salle à condition de ne pas empiéter sur les espaces de jeu.

Respect des règles de fonctionnement des gymnases

Chaque adhérent doit se conformer aux règles de fonctionnement des gymnases. Il est en particulier rappelé qu'il est interdit :

- de pénétrer sur les terrains avec des chaussures portées à l'extérieur, avec des vélos, trottinettes, rollers, etc,
- d'y introduire de l'alcool,
- de pratiquer sur les terrains toute autre activité que le badminton,
- de donner accès aux terrains à des personnes extérieures au club.

État d'esprit

Badass se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif. Tout adhérent s'engage donc à entretenir gaieté, loyauté et respect des autres. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par le Comité directeur.

15) Sanctions

Le non-respect du présent règlement ou toute faute grave d'une autre nature que celle évoquée ci-dessus peut entraîner la suspension à titre temporaire ou l'exclusion définitive de l'adhérent, après mise en garde par le Comité directeur.

16) Responsabilité

Badass décline toute responsabilité en cas d'accident ou de détérioration du matériel, si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du badminton.

Badass décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus en dehors de l'enceinte du gymnase.

Badass décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les terrains ou dans l'enceinte des gymnases.

17) Article 8 : Habilitation

Tous les adhérents de Badass sont habilités à faire respecter le présent règlement. En revanche, seuls les membres du Comité directeur sont habilités à prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de tout adhérent ayant contrevenu délibérément au présent règlement.

18) Article 9 : Assemblée générale

Tout adhérent est informé par email de la tenue des Assemblées générales (date, lieu et ordre du jour). Il s'engage et s'efforcera d'y assister. En cas d'empêchement, l'adhérent peut se faire représenter par un autre adhérent du club.

19) Article 10 : Modification et réclamation

Le présent règlement pourra être modifié lors de l'Assemblée générale ou exceptionnellement par le Comité directeur. Toute réclamation pourra être adressée par écrit au président.